

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

**SÉANCE SPÉCIALE DU 7 MARS 2011
REPORTÉE AU 8 MARS 2011**

Session spéciale du conseil, sous la présidence de monsieur Noël Landry, maire, tenue le 8 mars 2011 à 19 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Noël Landry, maire
Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Madame Jocelyne L. Mason, conseillère du district 2
Monsieur Yvon Turcotte, conseiller du district 3
Monsieur Marc Quevillon, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Ghyslain Chauveau, conseiller du district 6

Absence : Madame Thérèse Ménard-Théroux, mairesse et représentante de Newport

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, greffier adjoint.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Adoption de la restructuration du service incendie.**
- 5) **Période de questions.**
- 6) **Levée de la séance spéciale.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2011-03-0405-A

Proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Adoption de la restructuration du service incendie.

Ce point est reporté à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Période de questions.

Aucune.

6) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2011-03-0406-A

Proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier